

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL EN DATE DU JEUDI 02 JUILLET 2020.

Tous les conseillers sont présents.

Secrétaire de séance : Ducret Valérie

Monsieur le maire a demandé à modifier l'ordre du jour et à insérer deux sujets supplémentaires : cette requête a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

**\* Budget Primitif 2020: Présentation du prévisionnel des sections fonctionnement et investissement avec état d'avancement des travaux prévus et réalisés à ce jour.**

La secrétaire de mairie présente succinctement les différentes composantes d'un Budget Communal, mentionnant que celui-ci se compose de deux parties :

A / Fonctionnement qui comprend les dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune . Il s'agit de dépenses et recettes qui reviennent chaque année., à savoir :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général	Produits des services et du domaine
Charges de personnel	Travaux en régie
Atténuation de produits	Impôts et taxes
Autres charges de gestion courante	Dotations et participations
Charges financières	Produits financiers
Charges exceptionnelles	Produits des cessions
023 : Virement en section Investissement de l'excédent de Fonctionnement	Produits exceptionnels

B/Investissement qui concerne des opérations non répétitives modifiant le patrimoine de la Collectivité, à savoir :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Capital des emprunts	FCTVA - Taxe Aménagement
Immobilisations incorporelles	Subventions, DETR, Fonds européens
Immobilisations corporelles :travaux /acquisitions	Emprunts
	Amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles
	021: Virement de l'excédent de fonctionnement

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses

La secrétaire présente et explique le Budget Prévisionnel 2020 :

La précédente municipalité a voté le BP 2020 le 12 Mars dernier, se présentant comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisionnel 2020	580 300.00 €	580 300.00 €	445 818.00 €	445 818.00 €
	dont 023: Virement de la section de Fonctionnement à la section Investissement : 204 230€			dont 021: Virement de la section de Fonctionnement à la section Investissement : 204 230€
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Dépenses réelles	Recettes réelles
BP 2020	580 300€ - 204 230€ = 376 070 €	580 300.00 €	445 818.00 €	445 818 € - 204 230€ = 241 588 €
		Dont 002: Excédent 2019 reporté: 121 735 €	Dont 001: Reprise du Déficit d'investissement: 125 498€	Dont 1068: Exécution du virement à la section Investissement: 125 498€

Un état au 30/06/2020 est présenté :

	Dépenses réelles	Recettes réelles	Dépenses réelles	Recettes réelles
Etat au 30/06/2020	164 797.25 €	341 583.71 €	177 812.14 €	128 034.32 €

A ce jour, soit au 02/07/2020 , il reste au Budget Primitif 2020

	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
Solde au 01/07/2020	211 272.75 €	122 468.88 €	142 507.86 €	113 553.68 €

#### **\* Validation de la vente de 2 parcelles au lotissement « Champs Malins 2 »**

Suite à la requête de futurs acquéreurs de parcelles, situées au lotissement communal «Champs Malins », à savoir :

- Monsieur et Madame Peuvrelle Sébastien et Tatiana domiciliés 3, rue du Pavé, 39300 Champagnole intéressés par le lot n°6 : Section ZI n°119, d'une contenance de 966 m<sup>2</sup>
- Madame BARILLOT ,née COQUET Martine domiciliée,5 Rue Louis Pergaud 39300 MONTROND intéressée par le lot n°3 : Section ZI n°117, d'une contenance de 739 m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal accepte la vente des deux parcelles à l'unanimité des membres présents pour :

- o Le Lot N°6, cadastré Section ZI n°119 d'une surface de 966 m<sup>2</sup> à Monsieur Peuvrelle Sébastien et Madame Peuvrelle, née Renet Tatiana domiciliés 3 rue du pavé 39300 Champagnole au prix de 29€ HT soit 34.80€ TTC pour un montant total 28 014€ HT soit 33 616 ,80 € TTC
  - o Le Lot N°3 cadastré Section ZI n°116 d'une surface de 739 m<sup>2</sup> à Madame BARILLOT Martine 5 rue Louis Pergaud 39300 Montrond au prix 29€ HT soit 34.80€ TTC pour un montant total de 21 431 € HT soit 25 717,20 € TTC.
- mandate le maire pour réaliser ces ventes et lui donne tout pouvoir pour signer l'acte notarié qui en découle et tout document administratif se rapportant à ces dossiers.

### \*Renégociation Emprunt 650 000 € contracté en 2015 ( Rénovation mairie/ travaux sur Eglise)

Monsieur le maire fait savoir qu'il a contacté Monsieur Dole Philippe, expert Collectivités de la BPBFC afin de renégocier l'emprunt de 650 000€, contracté en 2015 au taux de 2.3%.

Par courrier du 15 juin dernier Monsieur Dole propose la renégociation du capital restant dû à cette date soit 514 079.91€ au taux fixe de 1.54% sur 15 ans, soit un gain de 34 008,60 € .

Les élus, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent valident cette proposition

### \* Délégation du Conseil Municipal au Maire

Suivant l'Article L2122-22 modifié par la [LOI n°2018-1021](#) du 23 novembre 2018 le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de diverses autorisations.

Après en avoir délibéré, le conseil, sachant que le Maire n'a pas participé au vote *donne, conformément à l'Article L2122-22 modifié par la [LOI n°2018-1021](#) du 23 novembre 2018 par la *délégation à Monsieur le Maire de Montrond pour :**

- Fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics.
- Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables, en raison de leur montant : à savoir jusqu'à 15 000€, ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5%, lorsque ces crédits sont inscrits au budget, ceci jusqu'au terme de son mandat.
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- Exercer ou de déléguer, en application de [l'article L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, le droit de préemption;
- Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme
- Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;
- Procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

### \*Travaux Logement n°5, rue des Croix Neuves :

Monsieur le maire fait savoir que Madame Lacroix Annick a quitté l'appartement n°5, de type 4 avec jardin. Avant de le proposer de nouveau à la location, et vu la vétusté de certains éléments, les responsables de la commission « Bâtiments » pensent qu'il serait souhaitable de poursuivre la rénovation de certains mobiliers comme cela a été fait dans les appartements similaires du complexe locatif au 2 rue des Croix neuves, au changement de locataires.

Dans cet appartement il y a lieu de changer les meubles, le plan de travail et l'évier composant le « coin cuisine », ainsi que les portes coulissantes du placard sous l'escalier.

Des devis ont été demandés et il est proposé de retenir celui des établissements Maire Patrice de Montrond pour un montant global de **2 348,06 € TTC**.

Après en avoir délibéré, les élus *acceptent à l'unanimité des membres présents le devis de l'entreprise Maire Patrice pour un montant TTC de 2 348,06 € se décomposant comme suit :Meubles, plan de travail évier et robinetterie : 1 693,46 € TTC/ Portes coulissantes : 654,60 € TTC*

A noter que monsieur le maire , a quitté la salle et n'a pas participé au débat ni au vote, ne pouvant être juge et partie.

Un dégât des eaux dans le cellier de la cuisine a été constaté et le sinistre a été déclaré aux assurances respectives : la visite d'un expert est prévue le 23/07/2020. En urgence un joint au niveau du conduit d'évacuation de la chaudière a été changé par l'entreprise GAVIGNET.

### Questions diverses:

**-Délégués SICTOM :** Etant donné que la compétence collecte et traitement des déchets ménagers a été transféré à la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, qui a elle-même adhéré pour ladite compétence au SICTOM de la Région de Champagnole. C'est donc la Communauté de communes qui devra désigner ses représentants au sein du SICTOM (73 délégués pour 31 communes). Cette décision n'appartient pas aux Conseils municipaux mais bien au Conseil communautaire. Les délégués désignés lors de séance du 04 Juin dernier seront donc proposés à la CCCNJ.

**- Recettes forestières :** \* Vente de bois du 19 Juin 2020 : 718 m3 de billons et triturations, issus de la Parcelle 47 ont été vendus à l'entreprise Calvi d'Ornans ( Doubs) pour un montant de 12 530€ HT( Un acompte de 30% est versé comptant, soit 3 759,15 € HT , le solde sera versé à la fin du délai d'exploitation soit dans un an\* Diverses ventes groupées de bois sur pied pour un montant de 5 347,07€:

**-Courrier de l'Association « La Tour d'Otton » :** un avis favorable est donné pour l'utilisation de la petite salle des Associations, ainsi que des vestiaires du Foot pour le maçon qui travaille sur le site du château à l'occasion les chantiers d'été qui se déroulent du 06 au 17 juillet 2020

**- Courrier de l'Association « Aux Tirs points de Montrond » :** étant donné que « Montrond Sport » est en sommeil un avis favorable est donné pour l'utilisation des vestiaires et du parking sis vers le stade de Foot : l'emplacement pourra être utilisé pour les manifestations ou concours à venir sous réserve de ne pas modifier la structure du terrain. A noter que le foot reste prioritaire pour utiliser le terrain et les vestiaires au cas où « Montrond Sport » reprendrait ses activités

### Informations diverses.:

Monsieur le maire donne la parole aux représentants des différentes commissions, à savoir :

**\*Bois :** la commission procède au cubage des affouages ; elle s'est réunie plusieurs fois ( les anciens ont relayé les directives et informations aux nouveaux élus) ;

**\*Communication :** départ de Mme Pesenti Dominique, institutrice sur le Groupe scolaire de Montrond depuis 1995 : un nombre représentatif de parents ,élus et élèves ont participé au « pot de départ » , la commune a offert une plante /Kévin reprend les rênes du site internet : une réunion est prévue prochainement .....

Une première réunion d'information en vue du passage du tour de France 18/09/2020 s'est déroulée le 29 juin dernier en gendarmerie : le côté sécurité du parcours a été abordé ( des arrêtés de circulation seront pris...)

**\*Embellissement :** une réunion est programmée en Juillet en présence l'employé communal /Prévision d'un Troc aux plantes à l'automne.

Déjections canines : suite à certaines plaintes, la commission envisage de prendre des dispositions afin de stopper ces désagréments

**Remarque : Elagage et entretien de divers chemins communaux :** il a été demandé de modifier la date de passage du lamier à l'automne, il serait préférable d'intervenir en période de repos végétatif de fin octobre au 15 mars. Le passage du lamier est aussi un facteur de dérangement pour la faune : il est préférable, lorsque cela est possible d'attendre la fin de la période de reproduction pour intervenir.